

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX**

À la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Maurice, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le dixième jour de mars de l'an deux mille vingt-cinq à compter de dix-neuf heures et à laquelle étaient présents :

Monsieur le maire :	Gérard Bruneau
Madame et Messieurs les conseillers :	Donald Jacob
	Mario Massicotte
	Yannick Marchand
	Sophie Gagnon
	Michel Beaumier

Monsieur Stéphane Laroche greffier-trésorier est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

2025-03-47

Il est proposé par monsieur le conseiller Yannick Marchand, appuyé par monsieur le conseiller Mario Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

Réflexion

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 10 février
3. Adoption des chèques et des achats
4. Questions de l'assemblée
5. Nomination du maire suppléant - monsieur Yannick Marchand
6. Dépôt de la liste des arrérages - vente pour taxes
7. Demande de dérogation mineure - dossier 1760 rue Thomas-Caron
8. Demande de dérogation mineure - dossier 2401 rue Veillette
9. Demande de dérogation mineure - dossier lot 6 604 156 (559 rue Neault)
10. Demande d'appui à la CPTAQ - dossier 2890 rang Saint-Joseph (lot 3 995 345)
11. Inscription de monsieur Stéphane Laroche au congrès de l'ADMQ qui se tiendra du 18 au 20 juin à Québec
12. Autorisation au directeur général pour la signature des documents nécessaires à l'administration municipale
13. Autorisation au directeur général pour la gestion du compte de la carte de crédit Desjardins
14. Avance de fonds au Service des loisirs
15. Avenant à l'entente intermunicipale relative au sauvetage hors-route 2024-2026
16. Autorisation pour services additionnels de Stantec pour la conduite d'eau potable
17. Échange de lots pour le secteur Neault - signataires du contrat
18. Reddition de compte annuelle pour l'aide à la voirie locale - montant 84 998 \$
19. Acceptation des travaux au 1470 rue Notre-Dame par Les Constructions FMT
20. Cotisation à l'Ordre des comptables professionnels agréés à rembourser à madame Stéphanie Côté
21. Demande de soutien financier - Association de Paralyse Cérébrale Mauricie
22. Demande de soutien financier du CAB de la Moraine pour l'activité de reconnaissance des bénévoles
23. Rapport annuel d'activités du Service incendie en vertu du Schéma de couverture de risques en incendie
24. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-656 modifiant le règlement 2024-654 concernant les taux de taxes pour la vidange des fosses septiques de l'exercice financier 2025
25. Dépôt des états comparatifs au 31-01-2025
26. Lettre de démission d'un pompier du service incendie
27. Résolution pour avancer dans les procédures du dossier chien dangereux
28. Dossier Lac Thibeault - Facturation de Saint-Luc de Vincennes
29. Résolution pour le maintien du service complet de Postes Canada à Saint-Maurice

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Adoption du procès-verbal du 10 février 2025

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025 a été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire;

En conséquence :

2025-03-48

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Jacob, appuyé par monsieur le conseiller Yannick Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal du 10 février 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Adoption des chèques et des achats

2025-03-49

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le greffier-trésorier soit autorisée à effectuer le paiement des dépenses suivantes et avise les membres du conseil qu'elle a les crédits disponibles pour payer lesdites dépenses jusqu'à un montant : 515 294,40 \$;

Liste des comptes à payer :	122 656,47 \$
Liste des salaires :	65 084,00 \$
Liste des comptes payés :	327 553,93 \$

Les listes sont annexées au procès-verbal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Questions de l'assemblée

- Coût sur les rénovations de la caisse.
- Étude environnementale versus éolienne.

Nomination du maire suppléant - monsieur Yannick Marchand

2025-03-50

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE monsieur Yannick Marchand soit nommé maire suppléant pour une période de 4 mois en remplacement de monsieur Mario Massicotte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Dépôt de la liste des arrérages - vente pour taxes

Le directeur général dépose à la table du conseil la liste des arrérages de taxes mise à jour depuis le dépôt en décembre;

En conséquence:

2025-03-51

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Gagnon, appuyée par monsieur le conseiller Mario Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit mandaté pour entreprendre les démarches auprès de la MRC des Chenaux pour tous les propriétaires d'immeubles qui ont des taxes en retard envers la municipalité selon la liste fournie et pour représenter la Municipalité le cas échéant;

QUE les documents pour la vente pour taxes de leurs immeubles seront acheminés à la MRC des Chenaux dans les délais prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Demande de dérogation mineure - dossier 1760 rue Thomas-Caron

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 1760, rue Thomas-Caron dépose une demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'un bâtiment accessoire à usage résidentiel avec une marge latérale de 0.9 mètre;

CONSIDÉRANT QUE la grille de spécifications de la zone 109-R du règlement de zonage 2009-489 fixe la marge latérale pour un bâtiment accessoire à 1.5 mètre;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été présentée aux membres du Comité Consultatif d'urbanisme qui en font une recommandation favorable;

En conséquence:

2025-03-52

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Jacob, appuyé par monsieur le conseiller Mario Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure au 1760, telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Demande de dérogation mineure - dossier 2401 rue Veillette

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 2401, rue Veillette dépose une demande de dérogation mineure pour permettre le lotissement du lot 3 994 308 en deux lots distincts, dont le nouveau lot créé occupé par une construction verra son coefficient d'emprise au sol passer de 22 % à 33.5 %;

CONSIDÉRANT QUE la grille de spécifications de la zone 112-R du règlement de zonage 2009-489 fixe le coefficient d'emprise au sol à 25 %;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été présentée aux membres du Comité Consultatif d'urbanisme qui en font une recommandation favorable;

En conséquence:

2025-03-53

Il est proposé par monsieur le conseiller Yannick Marchand, appuyé par monsieur le conseiller Donald Jacob et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure au 2401, rue Veillette, telle que déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Demande de dérogation mineure - dossier lot 6 604 156 (559 rue Neault)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 6 604 156 (559 rue Neault) dépose une demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'une résidence avec une hauteur à mi-toit de 9.8 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la grille de spécifications de la zone 220-R du règlement de zonage 2009-489 fixe la hauteur à mi-toit pour un bâtiment principal à 8.0 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été présentée aux membres du Comité Consultatif d'Urbanisme qui recommande le refus de cette demande;

En conséquence:

2025-03-54

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Gagnon, appuyée par monsieur le conseiller Michel Beaumier et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 6 604 156 (559 Neault).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Demande d'appui à la CPTAQ - dossier 2890 rang Saint-Joseph (lot 3 995 345)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire veut procéder à la vente du lot 3 995 345 de zone agricole tout en conservant les lots 3 995 469 et 3 994 201 et que ces lots sont contigus;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient pas à la réglementation municipale;

En conséquence:

2025-03-55

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par monsieur le conseiller Yannick Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal appuie la demande de vente du lot 3 995 345 déposée auprès de la Commission de protection du territoire agricole.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Inscription de monsieur Stéphane Laroche au congrès de l'ADMQ qui se tiendra du 18 au 20 juin à Québec

2025-03-56

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Gagnon, appuyée par monsieur le conseiller Yannick Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise monsieur Stéphane Laroche à assister au Congrès de l'Association des Directeurs Municipaux (ADMQ) du 18 au 20 juin au Centre des Congrès à Québec;

QUE la Municipalité paie l'inscription au coût de 585 \$ plus les taxes applicables et rembourse les frais inhérents tel que prévu au règlement numéro 2022-619.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Autorisation au directeur général pour la signature des documents nécessaires à l'administration municipale

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane Laroche est entré en poste le 6 janvier dernier comme Directeur général et greffier-trésorier:

En conséquence :

2025-03-57

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller Donald Jacob et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal autorise monsieur Stéphane Laroche à signer, tous les chèques, billets ou autres documents nécessaires à l'administration municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Autorisation au directeur général pour la gestion du compte de la carte de crédit Desjardins

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être effectuées sur la carte de crédit afin d'ajouter le directeur général et greffier-trésorier monsieur Stéphane Laroche comme détenteur ;

En conséquence :

2025-03-58

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par monsieur le conseiller Donald Jacob et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal délègue au directeur général et greffier-trésorier monsieur Stéphane Laroche, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à

l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») ;

QUE la municipalité de Saint-Maurice soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la Municipalité s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE le directeur général et greffier-trésorier monsieur Stéphane Laroche soit autorisé à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE le directeur général et greffier-trésorier monsieur Stéphane Laroche puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de la municipalité autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

QUE la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Avance de fonds au Service des loisirs

2025-03-59

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Gagnon, appuyée par monsieur le conseiller Mario Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la demande d'avance de fonds de 5 000 \$ du Service des loisirs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Avenant à l'entente intermunicipale relative au sauvetage hors-route 2024-2026

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC des Chenaux ont conclu, en avril 2024, une Entente intermunicipale relative au sauvetage hors route entre les municipalités locales (ci-après nommé Entente);

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent modifier l'article 4 de l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Maurice accepte les modifications proposées;

En conséquence :

2025-03-60

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Jacob, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte les modifications proposées et mandate monsieur le maire Gérard Bruneau et monsieur le directeur général et greffier-trésorier Stéphane Laroche à signer cette modification pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Autorisation pour services additionnels de Stantec pour la conduite d'eau potable

2025-03-61

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par monsieur le conseiller Michel Beaumier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 22 436,45 \$ plus les taxes applicables à Stantec pour des services additionnels à la conduite d'eau potable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Échange de lots pour le secteur Neault - signataires du contrat

CONSIDÉRANT QUE le plan de la dernière phase a été modifié ;

CONSIDÉRANT QUE les lots 6 411 491 (parc) et 6 411 490 (partie de la rue Neault) se doivent d'être modifiés ;

En conséquence :

2025-03-62

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller Mario Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal autorise la redistribution des lots et mandate monsieur le maire Gérard Bruneau et monsieur le directeur général et greffier-trésorier Stéphane Laroche à signer le contrat notarié pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Reddition de compte annuelle pour l'aide à la voirie locale - montant 84 998 \$

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 84 998,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence:

2025-03-63

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la municipalité de Saint-Maurice informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Acceptation des travaux au 1470 rue Notre-Dame par Les Constructions FMT

2025-03-64

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller Mario Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 41 046,54 \$ plus les taxes applicables à Les Constructions FMT inc. pour les travaux au 1470, rue Notre-Dame.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Cotisation à l'Ordre des comptables professionnels agréés à rembourser à madame Stéphanie Côté

2025-03-65

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Gagnon, appuyée par monsieur le conseiller Yannick Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise le remboursement à 50 % de la cotisation de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec à madame Stéphanie Côté pour un montant de 616,45 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Demande de soutien financier - Association de Paralyse Cérébrale Mauricie

2025-03-66

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Gagnon, appuyée par monsieur le conseiller Mario Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal verse un montant de 150 \$ comme soutien financier à l'Association de paralysie Cérébrale de la Mauricie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Demande de soutien financier du CAB de la Moraine pour l'activité de reconnaissance des bénévoles

2025-03-67

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal verse un montant de 300 \$ comme soutien financier au CAB de la Moraine pour l'activité de reconnaissance des bénévoles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport annuel d'activités du Service incendie en vertu du Schéma de couverture de risques en incendie

CONSIDÉRANT qu'un rapport annuel d'activités a été réalisé par le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC des Chenaux en collaboration avec le directeur du service incendie de la Municipalité en vertu du Schéma de couverture de risques en incendie;

En conséquence :

2025-03-68

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Jacob, appuyé par monsieur le conseiller Mario Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Maurice approuve le rapport annuel d'activités 2024 du schéma de couverture de risques en incendie;

QUE ce rapport fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-656 modifiant le règlement 2024-654 concernant les taux de taxes pour la vidange des fosses septiques de l'exercice financier 2025

Monsieur le conseiller Michel Beaumier par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2025-656 modifiant le règlement de taxation numéro 2024-654 concernant les taux de taxes pour la vidange des fosses septiques de l'exercice financier 2025;

- Dépose le projet de règlement numéro 2025-656 modifiant le règlement de taxation numéro 2024-654 concernant les taux de taxes pour la vidange des fosses septiques de l'exercice financier 2025.

Dépôt des états comparatifs au 31 janvier 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose pour consultation les états comparatifs au 31 janvier 2025.

Lettre de démission d'un pompier du service incendie

CONSIDÉRANT QUE monsieur Thomas Roy-Bourque a déposé une lettre de démission comme pompier au service incendie;

En conséquence:

2025-03-69

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal accepte la démission de monsieur Roy-Bourque et le remercie pour toutes ses années au service incendie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution pour avancer dans les procédures du dossier chien dangereux

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du dossier du chien dangereux du 2400, rang Saint-Jean app. 8 à Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un signalement daté du 21 janvier 2025 du médecin Audrey Lavoie-Cossette concernant ce dossier;

CONSIDÉRANT QU'une ordonnance d'évaluation du chien a été envoyé au propriétaire le 30 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du chien dangereux est dans un état de santé mentale fragile;

CONSIDÉRANT QUE le chien dangereux est un Berger allemand adulte qui n'a pas été sociabilisé et n'a jamais sorti de l'appartement;

CONSIDÉRANT QUE le chien ne peut être transporté pour évaluation et que les frais pour l'évaluation n'ont pas été payés;

En conséquence :

2025-03-70

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par monsieur le conseiller Donald Jacob et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal s'appuie sur le règlement numéro 2021-613 sur le contrôle des animaux sur le territoire de la municipalité de Saint-Maurice déclare le chien du 2400, rang Saint-Jean app. 8 comme chien dangereux;

QUE le conseil municipal demande au Centre Canin d'intervenir dans le dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Dossier Lac Thibeault - Facturation de Saint-Luc de Vincennes

2025-03-71

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par monsieur le conseiller Donald Jacob et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des 2 factures à la municipalité de Saint-Luc de Vincennes au montant de 8 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution pour le maintien du service complet de Postes Canada à Saint-Maurice

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada a prévu de réduire ses activités à son bureau de Saint-Maurice notamment le tri du courrier pour le réaliser à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT QUE le motif principal est le manque d'espace au local de Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité aura bientôt un local de disponible à offrir pour qu'il puisse maintenir le service complet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne veut pas perdre les services de Postes Canada;

En conséquence :

2025-03-72

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal demande le maintien du service complet de Postes Canada à Saint-Maurice.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Information et correspondance

1. Lettre de la ministre des Affaires municipales madame Andrée Laforest concernant les mesures afin de favoriser l'achat local, régional, provincial et même canadien.

Levée de l'assemblée

2025-03-73

Il est proposé par monsieur le conseiller Yannick Marchand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Beaumier et résolu à l'unanimité :

QUE ladite séance soit close.

La signature apposée au bas du procès-verbal vaut pour chacune des résolutions.

Gérard Bruneau, maire

Stéphane Laroche, directeur général et greffier-trésorier